



ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES E-SANTÉ

1. ACCUEIL

1.1 Accueillir

(Voir la fiche d'accompagnement « Protocole des IP »)

2. PRÉPARER

2.1 Préparer

Demander l'accord de la personne concernant la manipulation des données personnelles et rappeler **la confidentialité de votre côté** : ce que vous voyez pendant la séance reste couvert par votre déontologie professionnelle.

2.2 Vérifier les conditions d'accès de la personne

EiD + Code pin
itsme
Clés CSAM

2.3 Identifier la demande

- Imprimer des documents en lien avec la mutuelle
- Se connecter à ma Santé.be (impossible de consulter les résultats si le médecin n'autorise pas la lecture)
- Prendre un RDV en ligne
- Remplir une reconnaissance d'handicap en ligne
- S'inscrire pour un don d'organe

Poser la limite du rôle : vous accompagnez l'usage numérique, vous n'interprétez pas des résultats médicaux, vous ne donnez pas d'avis médical, vous ne remplacez pas le médecin traitant ou le service social.

2.4 Rediriger si les limites du cadre sont franchies

3. ACCOMPAGNER

3.1 Se connecter sur la plateforme adéquate

3.1.1 Mutuelles

www.partenamut.be
www.solidaris.be
www.inami.fgov.be
www.mc.be

3.1.2 Consultations de dossiers médicaux

www.masanté.be
www.brusselshealthnetwork.be/ (Réseau santé Bruxellois)

3.1.3 Prise de RDV en ligne

www.rosa.be
www.doctoranytime.be

3.1.4 Protection Sociale

www.iriscare.brussels Plateforme qui concerne la protection sociale en région bruxelloise

3.1.5 Déclaration d'Handicap

www.handicap.belgium.be

3.2 S'identifier par le moyen choisi

3.3 Dissocier les données médicales des données numériques dans le formulaire de consentement (expliquer à l'utilisateur)

Le consentement au partage des données médicales ouvre le diagnostic, le traitement et l'échange d'informations entre professionnels de santé. (Attention données sensibles)

Les critères de dissociations sont indispensables. L'utilisateur doit pouvoir accepter le traitement de ses données médicales tout en refusant l'utilisation des plateformes numériques.

3.4 En cas de Réorientation

Réorienter vers le médecin généraliste

Réorienter vers les services sociaux

4. CLÔTURER

4.1 Clôturer

(Voir la fiche d'accompagnement « Protocole des IP »)



La Région et l'Europe
investissent dans votre avenir !
Het Gewest en Europa
investeren in uw toekomst!